

Principes d'action pour évaluer les acquis des élèves

L'évaluation des acquis des élèves doit partir du quotidien de la classe pour observer et évaluer les progrès des élèves tout en fixant des situations d'évaluation à certains moments précis et en gardant toujours la perspective d'une évaluation constructive.

Partir du quotidien de la classe : observer pour évaluer

L'évaluation régulière des acquis des élèves est un acte pédagogique à part entière qui ne se limite pas à des temps spécifiques. Les progrès des élèves s'apprécient au fil des apprentissages. Pour cela, il est nécessaire d'envisager des pratiques pédagogiques favorisant l'observation directe et régulière du travail des élèves, dans des situations ordinaires variées.

Dans le quotidien de la classe, l'enseignant prélève des informations, des indices significatifs des progrès et des acquis attendus des élèves.

Ce suivi lui permet d'objectiver les progrès réalisés par chaque élève, son évolution et ses réussites.

Des situations d'évaluation à certains moments

À certains moments, il peut être nécessaire de concevoir des situations particulières d'évaluation pour effectuer des observations ciblées afin de mieux saisir les acquis scolaires, aussi bien les progrès réalisés que les difficultés éventuelles. Ces informations sont complémentaires des autres observations réalisées dans le cours ordinaire des apprentissages ; elles les enrichissent, mais ne peuvent s'y substituer.

Lorsqu'ils s'avèrent nécessaires, ces temps d'évaluation spécifiques ne doivent intervenir qu'**après un temps d'apprentissage suffisant**.

Une évaluation constructive, qui régule les enseignements et soutient les apprentissages

À tout moment de la scolarité d'un élève, l'évaluation des acquis scolaires, sur le plan des connaissances comme des compétences, a plusieurs fonctions.

L'évaluation consiste à **donner de la valeur aux productions des élèves** en situation d'apprentissage, en se rapportant à des critères partagés par des professionnels qui concourent au même objectif.

Elle contribue à l'**information de l'élève et de sa famille sur les progrès réalisés** durant son parcours d'apprentissage. Conduite avec rigueur et bienveillance, l'évaluation souligne les réussites, les progrès, petits ou grands, que l'élève a accomplis : les lui signifier explicitement, ainsi qu'à ses parents, contribue à le motiver.

L'évaluation régulière des acquis des élèves est aussi et avant tout **un acte pédagogique** constitutif de l'acte d'enseignement. Cette pratique professionnelle permet de réguler les enseignements, de manière dynamique et constructive. Elle permet aux enseignants de proposer :

- des ajustements qui encouragent chaque élève à s'engager et progresser dans les apprentissages ;

- des étayages qui renforcent les premiers acquis ;
- des situations suffisamment ambitieuses pour susciter l'envie d'apprendre encore davantage.

Ce **suivi** permet également aux enseignants d'approfondir leur compréhension de la situation lorsque les acquis d'un élève n'évoluent plus (voire régressent), en se demandant toujours, au regard de ses besoins, s'il a bénéficié de temps d'apprentissage et d'étayages suffisants. L'évaluation permet ainsi d'apporter aux élèves des réponses adaptées à leur situation. C'est la condition d'un **accompagnement pédagogique** efficace.